Nations Unies S/PV.7737



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7737e séance

Mercredi 13 juillet 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2016/552)

16-21690 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2016/552)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/552, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de présenter encore une fois au Conseil un exposé sur la crise au Soudan du Sud. La situation qui prévaut actuellement dans le pays reste explosive et incertaine. Depuis mon dernier exposé au Conseil, dimanche 10 juillet, le cessez-le-feu unilatéral décrété par le Président Salva Kiir au soir du 11 juillet et approuvé par le Vice-Président Machar, semble tenir à Djouba, bien que des tirs sporadiques aient été entendus dans différentes parties de la ville. Il semble maintenant que l'Armée populaire de libération du Soudan (ALPS) ait le contrôle total de Djouba, où beaucoup de tirs de joie ont été entendus et des actes de pillage auraient été commis dans la nuit du 11 au 12 juillet.

Profitant du calme tout à fait relatif qui a prévalu hier et aujourd'hui, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a effectué des patrouilles limitées pour évaluer la situation ainsi que la sûreté et la sécurité de notre personnel et de notre matériel dans différents bâtiments de l'ONU dans la ville. Il a été possible d'établir que deux sites de cantonnement du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS), situés sur le versant occidental de la région du Djebel, ont été abandonnés. Les forces de l'opposition seraient actuellement éparpillées dans les régions du Djebel et sur la route de Yei, tandis que les soldats de l'APLS sont en train d'installer des positions défensives le long des routes menant à Yei et à Gudele, dans la partie occidentale de Djouba. D'autres affrontements ne sont donc pas à exclure.

Le trafic aérien non commercial a repris à l'aéroport de Djouba, que contrôle l'APLS. Le service de la lutte antimines de l'ONU a passé au peigne fin les rampes d'accès et les pistes d'atterrissage de l'aéroport sans trouver d'engins ou de munitions non explosés. Mais il y a un fait préoccupant, à savoir que l'un de nos hélicoptères et deux de nos aéronefs à voilure fixe ont fait l'objet de tirs pendant les affrontements. La MINUSS et l'UNICEF ont entrepris de reconstituer les stocks d'eau des contingents et d'assurer la protection des sites civils en envoyant des camions-citernes au Nil, mais je dois dire qu'il reste très difficile d'assurer la liberté de circulation car les forces de sécurité entravent sans cesse les déplacements de nos hommes, en invoquant comme motif l'insécurité.

Si nous nous félicitons de la fin des hostilités, il est très clair qu'il faut que le Gouvernement permette à la MINUSS et aux acteurs humanitaires une réelle liberté de circulation et leur autorise un accès sans entraves de sorte que nous puissions fournir une aide vitale à la population civile touchée. Cette crise dure depuis maintenant six jours et nous ne sommes toujours pas en mesure d'apprécier complètement les conséquences de ce qui s'est passé sur la sécurité, la situation humanitaire et les droits de l'homme. À ce jour, les partenaires humanitaires estiment que 36 000 civils au moins ont été déplacés par les récents combats à Djouba. Sept mille d'entre eux se trouvent dans les deux complexes de la MINUSS, et les autres ont trouvé refuge dans le complexe du Programme alimentaire mondial, dans ceux d'organisations non gouvernementales ou dans plusieurs églises de la ville.

S'agissant des violations des droits de l'homme, les informations ne sont pas confirmées mais il semble que de nombreux civils aient été tués. Les premiers chiffres donnés par le Gouvernement indiquaient qu'au moins 272 personnes, dont 33 civils, avaient été tuées, mais je pense qu'il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg, compte tenu des informations alarmantes de ces derniers jours selon lesquelles on aurait empêché des civils de se rendre dans des lieux plus sûrs, y compris les complexes des Nations Unies. Il a été porté

gravement atteinte à l'inviolabilité de nos locaux, que ce soit de manière indirecte ou directe. Je saisis cette occasion pour réaffirmer qu'il est inacceptable que des parties belligérantes cherchent à instrumentaliser les sites consacrés à la protection des civils.

Rien que sur nos sites et aux alentours, nous avons déterminé que huit personnes ont été tuées et plusieurs blessées. Je dois ajouter, avec une très grande tristesse, que deux soldats de la paix et un membre du personnel de l'ONU recruté sur le plan national ont perdu la vie. Sept autres soldats de la paix et un membre du personnel de l'ONU recruté sur le plan international ont été blessés. Il faut une nouvelle fois faire clairement savoir que toute attaque délibérée contre les forces, le personnel et les locaux des Nations Unies peut constituer un crime de guerre, et des enquêtes sont en cours pour déterminer les circonstances de ce qui s'est passé. À cet égard, je signale que le Président Salva Kiir a envoyé hier une lettre à la Représentante spéciale, Mme Ellen Løj, et promis que son gouvernement enquêterait sur l'incident qui a entraîné la mort de soldats de la paix de la MINUSS. J'exhorte les autorités sud-soudanaises à le faire sans tarder.

En dehors de Djouba, des combats se sont produits le lundi 11 juillet à Laiyna, Kajo Keji, Yei et Mundri, dans l'Équatoria central, et à Torit, dans l'Équatoria oriental. À Wau, la situation était déjà très instable et a continué de l'être et, dimanche, des soldats armés en uniforme auraient attaqué et pillé un quartier près du marché de Nazareth au sud de la ville. En conséquence, environ 3 000 civils ont trouvé refuge dans une église catholique et 6 000 autres se sont réfugiés dans le site de protection de la MINUSS. Hier, nous avons reçu des informations non confirmées selon lesquelles des forces de l'APLS auraient attaqué un groupe armé affilié au M/APLS dans l'opposition dans la zone de Ngongba.

Dans la région du Haut-Nil, la situation demeure calme, y compris à Bor, Bentiu et Malakal. La MINUSS a toutefois observé la mobilisation de forces de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition dans des zones de Malakal et de Leer. Nous restons très préoccupés par l'éventualité d'une reprise de la violence et d'une propagation à d'autres régions du pays, comme nous l'avons vu par le passé.

Comme les membres du Conseil le savent déjà, des efforts ont été faits par la Représentante spéciale pour le Soudan du Sud, Mme Løj, ainsi que par plusieurs dirigeants aux niveaux régional et international – notamment le Premier Ministre éthiopien, M. Hailemariam Dessalegn, le Président kényan, M. Uhuru Kenyatta, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Konaré, et le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président, M. Mogae, – afin d'ouvrir le dialogue avec le Président Salva Kiir, le Premier Vice-Président, M. Machar, et leurs conseillers militaires et politiques principaux en vue de les exhorter à faire cesser immédiatement les hostilités, à exiger de leurs forces respectives qu'elles fassent preuve de retenue, et à assurer l'intégrité des sites de protection des civils ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU et d'autres acteurs.

Outre la réaction immédiate du Conseil de sécurité, qui a examiné la situation au Soudan du Sud le 10 juillet, le Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'est réuni le lundi 11 juillet en urgence à Nairobi et a publié un communiqué condamnant la violence, insistant sur l'établissement des responsabilités pour l'effondrement de l'état de droit, et demandant instamment un réexamen du mandat de la MINUSS en vue, entre autres, de constituer une brigade d'intervention et d'augmenter les effectifs de la région pour assurer la sécurité à Djouba. Suivant cet exemple, hier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est également réuni, à Kigali, et a approuvé le communiqué de l'IGAD dans son intégralité.

À la suite de cela, les chefs d'état-major de l'IGAD se sont réunis à Addis-Abeba le 12 juillet et ont appelé à renforcer la MINUSS par des contingents régionaux. Bien entendu, nous sommes tout à fait disposés à travailler avec l'IGAD pour préciser les modalités de ce concept, dont le but – tel que je crois le comprendre – est d'assurer la sécurité à Djouba et, si possible, à l'aéroport de la ville, au moyen de la démilitarisation de ces zones afin que le Gouvernement provisoire d'union nationale puisse se mettre au travail sans craindre de problèmes liés à la sécurité. Nous allons travailler avec eux, et je pense que les chefs d'état-major vont se déplacer demain, avant le Sommet de l'Union africaine à Kigali, pour préciser ce concept.

Nous pouvons maintenant clairement voir les résultats des tentatives délibérées que font les parties de ralentir la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui, nous ne devons pas l'oublier, a été signé il y a presque un an, en août 2015. Moins que jamais pouvons-nous

nous permettre de rester les bras croisés alors que la population du Soudan du Sud fait une nouvelle fois les frais de l'intransigeance de ses dirigeants. Hier, des organes de presse ont signalé que le Président Salva Kiir avait limogé le Vice-Ministre des affaires étrangères, Cirino Hiteng, semble-t-il parce qu'il a assisté à la réunion ministérielle de l'IGAD à Nairobi. Les membres du Conseil se souviendront que le Vice-Ministre des affaires étrangères avait été nommé par les anciens détenus parties à l'accord de paix. Le limogeage unilatéral constitue en soi une violation de l'accord de paix. Si cela est annonciateur de ce qui va suivre, il est alors évident que seule une démarche politique ferme et coordonnée peut sauver le processus de paix.

Il y a trois jours, j'ai dit au Conseil qu'il devait mener une action concertée. Comme l'a déclaré le Secrétaire général lui-même, le Conseil de sécurité doit envisager sans tarder un embargo sur les armes. À l'évidence, la menace n'a eu que peu d'effets s'agissant de dissuader les parties, mais je pense que cela doit être le plus clair possible. De même, de nouvelles sanctions ciblées contre les dirigeants et commandants qui font obstacle à la mise en œuvre de l'accord de paix doivent être prises immédiatement. Le cycle interminable de la violence destructrice au Soudan du Sud doit prendre fin maintenant.

Pour terminer, je tiens à rappeler que les consultations d'aujourd'hui avaient au départ pour but d'examiner le rapport d'étape du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2016/552), publié mi-juin, et le renouvellement du mandat de la MINUSS. Même si nous faisions preuve d'un optimisme prudent concernant la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale en avril, on ne sait maintenant pas bien quels nouveaux progrès peuvent être accomplis dans les conditions actuelles. À cet égard, la recommandation du Secrétaire général relative à une reconduction technique du mandat de la MINUSS reste applicable et nécessaire pendant que nous procédons à une évaluation des besoins pour faire face à la situation sur le terrain. Je suggérerais de procéder à une reconduction technique d'un mois, pour nous donner le temps de nous acquitter de l'évaluation, de consulter la région et l'Union africaine et de communiquer des recommandations au Conseil. En outre, s'il fallait renforcer la Mission pour exécuter notre mandat de protection des civils – et il le faudra certainement, notamment par des contingents supplémentaires et des capacités plus robustes, comme des hélicoptères d'attaque et des drones –, il serait impératif que ces renforts soient consacrés à l'application du même mandat que celui qui a été confié à tous les autres contingents, et qu'ils soient assujettis à la même chaîne de commandement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Soyez assuré de tout l'appui de ma délégation.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité en tant que Représentant permanent de mon pays, je tiens à assurer le Conseil de ma coopération et de mon appui tandis qu'il abordera les questions qui concernent mon pays.

Avant toute chose, je tiens à faire part de mes profondes condoléances après la mort des soldats de la paix et des agents de l'ONU au cours des malheureux incidents de Djouba. Je tiens à informer le Conseil de sécurité que le Gouvernement provisoire d'union nationale est déterminé à mettre en œuvre, dans son intégralité, l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le Gouvernement provisoire d'union nationale est toujours sur la bonne voie pour appliquer l'Accord, en dépit des nombreux obstacles auxquels nous sommes confrontés. Force est malheureusement de constater que les rares accomplissements du Gouvernement provisoire d'union nationale ont subi le contrecoup des événements de ces derniers jours au Soudan du Sud. Néanmoins, le Gouvernement provisoire reste déterminé à appliquer l'Accord et considère que ces revers sont une forme d'apprentissage.

Comme les membres du Conseil ne le savent que trop, certaines grandes villes du Soudan du Sud ont été attaquées ces dernières semaines par des inconnus armés, ce qui a entraîné le déplacement, la spoliation et la mort de nombre de nos concitoyens. Le 15 juin, à Raja, capitale de l'État de Lol, la demeure du Gouverneur a été attaquée et la ville a été assaillie par des inconnus armés, qui ont ensuite été repoussés par l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). Wau, la capitale de l'État du même nom, a été attaquée le 24 juin, là encore par des hommes armés inconnus. Le Conseil a publié une déclaration à la presse qui appelait au calme et à la retenue.

À ces deux occasions, le Gouvernement provisoire d'union nationale a agi avec diligence pour protéger les civils et leurs biens. Le nombre de victimes a été réduit au minimum et la perte de biens supplémentaires a été évitée grâce à l'imposition d'un couvre-feu dans les villes attaquées. Un accès humanitaire sans entrave a été accordé par les Gouvernements des États concernés, et les nouveaux Gouverneurs des deux États ont appelé au calme et demandé à leur population de coopérer afin que soient déterminées les causes profondes de ce qui s'était produit. En outre, le Gouvernement provisoire d'union nationale a mis en place une commission d'enquête sous la présidence de M. Riek Gal Kok, le Ministre national de la santé. Ce dernier s'est rendu à Wau, et ses conclusions seront publiées dès que son rapport sera achevé.

Du 7 au 10 juillet, c'est à Djouba, capitale de la République du Soudan du Sud et siège du Gouvernement provisoire d'union nationale, que l'Accord de paix a subi son plus difficile revers à ce jour. Le 7 juillet, aux environs de 20 h 30, une force émanant du siège du Premier Vice-Président, commandée par le lieutenant-colonel David Rieu, a attaqué un poste de contrôle à Gudele, quartier de Djouba. Le poste de contrôle était dirigé par une force intégrée composée de membres de l'APLS et d'autres forces organisées. L'attaque a entraîné la mort de deux soldats de l'APLS, de deux agents de la Sécurité nationale et d'un médecin, qui a reçu une balle perdue.

Le 8 juillet, le Président Salva Kiir Mayardit a convoqué le Premier Vice-Président, Riek Machar, et le Vice-Président, James Wani Igga, à une réunion afin de discuter des conditions de sécurité et de la fusillade de la nuit précédente et de mettre en place une commission d'enquête sur ce malheureux incident. Alors que le Président s'apprêtait à lever la séance, l'énorme force de sécurité du Premier Vice-Président – 21 véhicules armés accompagnés d'une ambulance, dans laquelle des munitions étaient dissimulées – est arrivée au portail du Palais présidentiel en réponse à une fausse alerte publiée par M. James Gatdet Dak, chef du service de presse de M. Machar. Ce communiqué erroné affirmait :

> « Des combats ont éclaté à J1, le palais du Président Salva Kiir dans la capitale nationale, Djouba. Le Président et ses commandants ont tenté d'arrêter le Premier Vice-Président, le Docteur Riek Machar Teny. Cela s'est produit après la convocation par le Président d'une réunion de la présidence dans son bureau, avec le Docteur Machar et le Vice-Président James Wani Igga. Il s'agissait en fait d'un guet-apens visant à arrêter le Docteur Machar, et peut-être même à lui nuire. Heureusement, la garde rapprochée du Docteur Machar a réussi à combattre avec énergie et à secourir le Docteur Machar, qui est désormais en sécurité. Dans l'intervalle, les combats se sont poursuivis. »

Au milieu de tout ce chaos, le Président a protégé le Premier Vice-Président et l'a aidé à réintégrer sa résidence en toute sécurité. Dans le même temps, il a formé une commission d'enquête dirigée par le Ministre de l'intérieur, le général de corps d'armée Alfred Lado Gore, dont le rapport est attendu dans les 10 prochains jours.

Le 10 juillet, à 8 heures du matin environ, une force émanant du siège du Premier Vice-Président a attaqué et franchi un poste de contrôle sur la route qui relie Djouba à Yei. Les forces de l'APLS ont immédiatement riposté et de longs combats se sont poursuivis toute la journée aux alentours du poste de contrôle, dont les forces de l'APLS ont fini par se rendre maîtres de nouveau. Le 11 juillet au matin, les forces du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont à nouveau attaqué le poste de contrôle; cette fois-ci, elles ont été repoussées avant d'être poursuivies jusque dans leur camp, qu'elles ont abandonné.

Compte tenu des événements que je viens de relater, le Président a réaffirmé sa volonté de continuer de mettre en œuvre l'Accord, dans la lettre et dans l'esprit, et a donc publié un décret ordonnant la cessation des hostilités avec effet immédiat à la date de signature, soit 18 heures, heure du méridien de Greenwich, le 11 juillet.

Enfin, le Gouvernement provisoire d'union nationale est le seul mécanisme viable qui permettra d'appliquer intégralement l'Accord. Nous appelons le Conseil de sécurité à coopérer avec le Gouvernement provisoire d'union nationale afin que l'on puisse trouver, ensemble, le meilleur moyen de permettre à mon peuple de vivre en paix et en sécurité. Nous appelons le Conseil à dialoguer avec toutes les parties à l'Accord pour qu'elles redoublent d'efforts en vue d'appliquer ledit Accord et qu'elles permettent au peuple sud-soudanais de commencer à œuvrer à un avenir meilleur pour les prochaines générations.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.